



Communiqué de presse
26 04 2024

Ages & Vie, filiale du groupe Clariane et pionnière des maisons partagées pour personnes âgées, renouvelle son identité visuelle. Un changement qui marque une nouvelle étape dans l'évolution d'Ages & Vie et réaffirme des choix et un positionnement novateurs.

C'est en 2008 à Montfaucon dans le Doubs que naissait la première Maison partagée Ages & Vie, un dispositif unique en son genre, né de la conviction de ses fondateurs qu'il fallait donner plus de choix aux personnes âgées dans l'accompagnement de leur perte d'autonomie. Ages & Vie a ainsi développé une solution basée sur le principe de la colocation permettant de mettre en commun le logement et les moyens d'accompagnement nécessaires aux personnes âgées, tout en préservant leurs habitudes de vie et le fait de se sentir chez soi.

Cette idée novatrice a fait son chemin puisqu'aujourd'hui 170 communes à travers la France accueillent des maisons partagées Ages & Vie, majoritairement implantées en territoires ruraux.



2024



A l'occasion de son changement d'identité visuelle, Ages & Vie vise à véhiculer une image plus moderne, à l'instar du dispositif de **maisons partagées** proposé par la marque qui est depuis toujours une solution innovante dans le secteur de l'accompagnement des personnes âgées.

On retrouve également dans ce nouveau logo les valeurs fondamentales de la marque :

- **La protection et la réassurance**, incarnées par le toit ;
- **La liberté**, incarnée par l'écriture dynamique et non-conformiste ;
- **L'ouverture sur le monde et l'ancrage local** incarnés par une maison aux bases solides et aux murs ouverts.

Catherine Jeantet, qui a pris les rênes de la Direction Générale depuis juillet 2023, exprime sa vision sur l'identité d'Ages & Vie : « Ages & Vie est une marque qui incarne la liberté, la convivialité, la proximité et l'ouverture. Et cette nouvelle identité visuelle transcrit fidèlement les valeurs portées par Ages & Vie depuis toujours. En tant que marque pionnière, Ages & Vie se doit par ailleurs de porter la voix de l'habitat partagé, au service des territoires et de leurs populations. Nous sommes convaincus de la nécessité de proposer cette solution supplémentaire, qu'elle soit apportée par Ages & Vie ou d'autres initiatives, multiples et variées, qui commencent à voir le jour et qu'il faut encourager. »

Qu'est-ce qu'une maison partagée pour personnes âgées ?

Les personnes âgées qui vivent en maison partagée Ages & Vie **choisissent de vivre en colocation**, elles sont chez elles. Les logements sont composés de seulement 7 à 8 grandes chambres, équipées d'une salle de bain adaptée et d'un accès direct sur l'extérieur, permettant ainsi de créer un environnement convivial dans lequel chacun trouve facilement sa place et préserve ses libertés individuelles. Un grand espace central de 80 m² permet d'accueillir les moments qui rythment la vie partagée : la préparation des repas, le temps des repas, les animations, les discussions, les goûters...

Les colocataires sont **accompagnés par des auxiliaires de vie** qui se relaient pour assurer une présence 7J/7 à leurs côtés. Le principe est de bénéficier de l'aide des auxiliaires de vie selon ses besoins, tout au long de la journée, en respectant le rythme de vie de chacun et sa capacité à faire. La nuit, un système de téléalarme permet aux colocataires d'alerter l'auxiliaire de vie d'astreinte en cas d'urgence. **Ainsi, les personnes âgées bénéficient d'un cadre de vie à la fois sécurisant et personnalisé.**

Une solution pensée pour les territoires ruraux et péri-urbains

En raison de sa petite taille (seulement 8 chambres), la maison partagée peut répondre aux besoins des communes de 1 000 à 5 000 habitants, permettant l'implantation d'une solution de proximité pour les aînés.

La Maison partagée Ages & Vie a été pensée pour lutter contre le déracinement ou l'isolement, encore trop souvent lié à l'âge. En s'implantant dans les territoires ruraux et péri-urbains, Ages & Vie permet aux personnes âgées de rester proches de l'endroit où elles ont toujours vécu et contribuent à la dynamique locale en achetant auprès des commerces de proximité et en créant des emplois dans la commune.

Une solution complémentaire aux dispositifs existants

Selon Catherine Jeantet : « Les attentes, les besoins et les situations individuelles des personnes âgées sont multiples. Les solutions que nous leur proposons doivent l'être aussi, si nous voulons respecter leurs choix et leur individualité. La maison partagée est une réponse parmi d'autres et doit s'intégrer harmonieusement dans l'éventail des solutions, du maintien au domicile individuel à la maison de retraite. Il me paraît donc indispensable d'inscrire le développement d'Ages & Vie dans une démarche de co-construction avec les départements, les collectivités locales et l'ensemble des acteurs du médico-social, afin de pouvoir répondre ensemble aux enjeux du Grand-Age, selon les besoins des territoires. »

Ages & Vie en quelques chiffres

La 1^{ère} Maison partagée Ages & Vie est née en 2008 en Franche-Comté.

En avril 2024, Ages & Vie compte 340 colocations implantées dans 170 communes et 44 départements.

Ages & Vie accompagne près de 1 900 personnes âgées et emploie environ 1 300 collaborateurs.

Contact presse : Charlotte CRAIMET (06 44 51 70 02) ou contact@agesetvie.com en cas d'indisponibilité.